

AVIS de publicité domaniale
Régie des ports de Plaisance du TCO

Emplacements de stationnement pour activité Jet ski
Sur le bassin du port de plaisance de Saint-Leu

Convention d'Occupation Temporaire (COT) du Domaine Public Portuaire (DPP)

Emplacement :

Accueil sur bassin pour une structure flottante pouvant recevoir de 4 à 6 jets-ski (pas d'accostage permanent supplémentaire autorisé sur cette plate-forme).

Particularité de l'emplacement :

La plate-forme flottante est à installer par l'amodiataire et à amarrer de manière à ne pas porter atteinte aux structures portuaires, ni aux circulations de bateaux dans le port : le candidat devra détailler le mode d'accrochage de la plate-forme.

Durée de la Convention d'Occupation Temporaire (COT) :

Autorisation d'occupation prévisionnelle de 2 ans, à compter de la signature de la COT

Cette durée pourra être revue en fonction des justificatifs d'investissements et d'amortissement présentés par le candidat.

Disponibilité pour installation : immédiate.

Tarifs redevance domaniale :

2018 : tarif bateau de moins de 5 mètres en vigueur (x 4 ou 6 unités)

2019 : selon tarif spécifique à fixer par délibération du Conseil Communautaire du TCO

Composition minimale du dossier :

- Plan de la plate-forme et du dispositif d'amarrage envisagé (notice technique d'installation, visuels, ...);
- Cartes de circulation des engins ou actes de francisation ;
- Kbis et pièce d'identité avec justificatif d'adresse du gérant ;
- Attestations d'assurances ;
- Note descriptive du mode de fonctionnement ; ou note descriptive de (des) l'activité (s) envisagée (s) sur l'emplacement
- Dispositions pour impacter le moins possible la circulation dans le port et les nuisances sonores ;
- Montant des investissements ; business plan prévisionnel et plan de financement de l'activité sur la durée de l'autorisation ;
- Tout document nécessaire à la bonne appréciation de l'activité envisagée.

Attribution : Conseil d'Exploitation de la Régie des ports de plaisance du TCO.

Critères de sélection des candidats :

- Expérience et références du candidat dans des domaines similaires ;
- Qualité technique de la proposition ;
- Prise en compte de l'environnement ;
- Solidité du montage financier envisagé ;
- Qualité commerciale et économique de la proposition.

Dépôt des offres :

Le dossier de candidature est à transmettre à :

TCO - Régie des Ports de Plaisance - 1 rue Eliard Laude – BP 49 – 97822 LE PORT Cedex

Date limite de remise des dossiers de candidature :

Dépôt des offres avant le 31 juillet 2018 à 12h.

Autres informations :

Les demandes de renseignements complémentaires seront présentées sur demande écrite par mail (rpp@tco.re) 8 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres. Les réponses seront publiées sur le site du TCO au plus tard 3 jours avant la date limite de remise des candidatures, à la rubrique correspondant à l'avis de publicité.